République Française
Département : SOMME
Arrondissement : Abbeville
EAUCOURT SUR SOMME - COMMUNE

Procès verbal

Le mardi 08 septembre 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 01 septembre 2026, s'est réunie sous la présidence de Daniel SABLON.

Secrétaire de la séance : Marjorie DESAINTPAUL

Présents : Daniel SABLON, Daniel BLONDEL, Marjorie DESAINTPAUL, Jacques THELLIER, Brigitte BERMONT, Valérie FLICOURT, Véronique OLIVEIRA, Léandre SALLE, Henri SANNIER, Pauline COLOMBIER
Représentés :
Absents et excusés : Jérôme MOREAU

Ordre du jour :

- Approbation des derniers procès-verbaux
- Convention avec les associations
- Contrat agent technique
- Projet pont
- Limite tonnage Pont
- Devis curage fossé
- Radar pédagogique
- Journée citoyenne
- Septembre en or
- Repas fête locale
- Repas des aînés
- Questions diverses
- Questions orales

M le Maire procède à l'appel des conseillers. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte. Mme Desaintpaul est nommée secrétaire de séance.

1- Approbation du dernier procès-verbal (N° DE_069_2026)

M le Maire demande aux membres de l'Assemblée Délibérante si des remarques sont émises sur les derniers procès-verbaux en date du 7 juillet et 4 août 2026.

Les Procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Délibération : adoptée

2 - Choix du devis curage fossé (N° DE_070_2026)

M le Maire expose les échanges avec les services de l'Etat relatifs au curage du fossé et donne lecture du mail reçu par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service police de l'eau.

L'opération de curage est autorisée selon les conditions exposées dans le dit mail.

M le Maire présente deux devis, en soulignant que la nécessité d'évacuer les boues:

Entreprise Dumeige pour un montant de 3 696€ : Transfert du matériel , curage et transport du remblais
Entreprise TP Jérémy pour un montant de : 2 256€ curage

Le Conseil après examen des deux devis présentés et vote de l'Assemblée Délibérante comme suit:

- Devis Entreprise Dumeige: 4
- Devis Entreprise TP jérémy: 6

- décide de retenir le devis de l'entreprise TP Jérémy pour un montant de 2 256€ TTC en convenant de l'éducation des boues dans une benne mise à disposition.

Délibération : adoptée

3 - Projet Pont

M le Maire rapporte la réunion avec les services préfectoraux qui conseillent de limiter le tonnage du Pont à 3T5.

M Sannier interroge sur les incidences pour la course cycliste. La décision ne sera pas mise en place avant celle-ci.

M Blondel rappelle les étapes actées pour le Pont: une première délibération sur le choix du remplacement à neuf, une seconde pour le choix de Theorems en qualité de Maître d'Oeuvre qui procédera à l'ouverture de l'appel d'offre.

Après contact téléphonique, M le Maire expose que CEREMA peut subventionner à hauteur de 60%, le Conseil Départemental ayant déjà arrêté une subvention de 20% de la réalisation. Une dérogation peut-être accordée pour que le reste à charge de la commune se limite à 10%. Le financement est à mettre en place. La part communale pourrait être financée par un emprunt auprès de la banque des territoires ou de France locale.

Le conseil approuve la signature de l'acte d'engagement avec Theorems ainsi que la limitation du tonnage du pont à 3T5.

M Blondel précise qu'il serait opportun d'obtenir un écrit de CEREMA sur son engagement financier.

M Sannier soulève le problème de l'évacuation des arbres.

4 - Radar pédagogique

M Thellier informe avoir ressorti du stockage un radar pédagogique.

M Sallé ajoute que le matériel est hors service.

M Blondel informe que l'assurance a remboursé en partie le défibrillateur défectueux du stade. Il pourra être remplacé.

5 - Journée citoyenne

M Sallé propose de fixer une date pour la journée citoyenne afin de désherber le cimetière.

La date du 3 octobre de 9h à 12h est arrêtée, avec un moment convivial. Un flyer sera distribué. Mme Bermont demande s'il faut prévoir du matériel type tronçonneuse au regard des arbres qui ont poussés. Elle interroge également sur la fréquence d'intervention des agents, ce à quoi il est répondu que cela est réalisé au besoin. M Thellier ajoute que les plannings des activités des agents sont consultables en mairie.

M Blondel rappelle que des produits ont été répandus autour de certaines concessions. Il faut rappeler l'interdiction d'utilisation de certains types de désherbants. Il ajoute qu'à l'exemple de la ville d'Abbeville, il conviendrait d'informer les habitants de leur obligation d'entretien du trottoir aux abords de leur maison (déneigement, nettoyage).

6 - Septembre en or

Mme Desaintpaul informe que des rubans ont été installés aux entrées de village. Il est suggéré de prévoir les décors nécessaires à chaque manifestation.

7 - Repas fête locale

A ce jour il y a peu d'inscrits. Une relance par distribution de flyers sera faite. M Blondel propose de diffuser l'information dans la presse.

M le Maire ajoute que s'il n'y a pas assez d' inscrits, un thé dansant sera maintenu. Le conseil arrête à 50 personnes le nombre minimum pour le maintien du repas.

8 - Repas des aînés

M le Maire informe que suite aux retours, vu le nombre de participants au repas des aînés, celui-ci est annulé.

Il sera distribué un colis réalisé par l'établissement Leclerc (50€ pour un couple, 35€ pour un solo).

9 - Contrat agent technique

M Thellier rapporte le suivi de l'agent technique dont le contrat a pris fin le 31 août. Il est actuellement inscrit à France Travail et en attente du montant des ses indemnités. Après renseignements auprès du centre de gestion, il n'y a aucun intérêt à proposer une titularisation, ni pour l'agent, ni pour la commune.

Le conseil étudiera la possibilité de proposer un contrat à temps non complet dès retour les indemnisations France Travail et mettre en application la formation acquise.

M Blondel évoque aux membres du conseil la possibilité de proposer un contrat à l'agent ayant effectué un remplacement. Le conseil s'entend sur son dynamisme, sa polyvalence et son amabilité.

Le Conseil attend le retour de France Travail afin de prendre position.

10 - Convention Associations

M Blondel note les problèmes de rencontre avec certains présidents.

Mme Oliveira informe que de nombreux mégots jonchent les abords du stade.

M Blondel ajoute qu'il est interdit de fumer aux alentours du terrain. Il rapporte également la nécessité de rafraîchir les vestiaires.

Questions diverses

** M Sannier rapporte une demande du gérant du restaurant qui souhaite connaître l'avancée des travaux de remplacement des portes.*

** M Blondel fait part des remerciements envoyés en mairie par les parents bénéficiaires du bon d'achat pour les fournitures scolaires.*

** M le Maire informe d'un appel avec le propriétaire d'une parcelle rue du Meillier dont le projet de lotissement est annulé. Il met en vente son terrain.*

** Mme Oliveira informe qu' un pont en bois va être réparé par un agent de la CABS. Il sera étudié la prise en charge des ponts situés sur le territoire de la CABS par les élus de la Communauté d'Agglomération en fin d'année.*

** M Blondel dresse le bilan de la saison estivale Camping-Car Park: 78% de fréquentation, 9 668€ de Chiffre d'affaires, note de 3.8/5. Il fait part du retour de mail de leur service comptable qui préconise de ne pas solliciter la revalorisation de la gestion commerciale de 3.64€ à 6.09 € par nuitée. Il règne une confusion , M le Maire propose d'attendre le bilan d'une année complète afin de*

faire le point. M Sannier reprendra contact avec le directeur.

** M Blondel rappelle la demande de débroussaillage du talus par le propriétaire du terrain qui jouxte le parking du stade.*

** La société de chasse a sollicité la salle annexe pour une réunion.*

** Mme Denis exposera ses peintures à l'occasion de la fête locale.*

** M Sallé se propose de remettre en conformité les peintures des points de défense incendie.*

** M Blondel dresse le bilan de la visite des bâtiments communaux par la commission: vestiaires du stade à remettre en peinture, portes d'entrée et de la buvette à changer, piliers de l'église à rejointer, vitraux cassés; revêtement du sol de l' étage de la salle communale usé, nécessité de changer certaines planches de bois sur le pont levis des ruines du château; porte d'entrée de l'ancienne mairie à entretenir.*

** La commission de sécurité de la péniche aura lieu le 22 septembre.*

** M Thellier informe d'une réunion de préparation pour le SIAEP.*

Fin de séance : 20h51

Daniel SABLON
Président de séance

MAIRIE D'EAUCOURT-SUR-SOMME (SOMME)

Marjorie DESAINTPAUL
Secrétaire de séance